



Reconnaissance d'un enfant par son père depuis l'étranger

Par **Kate UG**, le **14/03/2021** à **20:59**

Bonjour,

Le père de ma fille à naître est ougandais. Il vit en Ouganda et je suis rentrée vivre et accoucher en France. Il ne réunit pas les conditions pour obtenir un visa, et ne pourra être présent à la naissance, ni dans les mois suivants. Comment lui permettre de reconnaître son enfant ?

Merci.

Par **youris**, le **17/03/2021** à **17:37**

Bonjour,

le père de votre fille doit s'adresser à un consulat de France en Ouganda.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F887>

salutations

Par **Tisuisse**, le **17/03/2021** à **17:42**

Bonjour,

Solution de facilité pour certains étrangers pour leur permettre d'avoir plus vite un visa pour la France, en tant que père d'enfant français. Une fois en France, les papiers en règle, il rejette la maman, et l'enfant, parce qu'ils n'en ont plus besoin, puis font venir toute leur famille sur le sol français au titre du regroupement. Ils savent bien s'y prendre, rassurez-vous.